

N° 2024-254

Le Maire de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2,

Vu les articles L.310-2, L301-5, R310-8, R310-9 du Code du Commerce et Articles R.321-1 et R.321-9 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par l'Association du Lotissement du Maresquel sise au 8 rue Victor Olivier TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59242) représentée par Monsieur Eric DUBOIS, Président de l'Association, sollicitant l'autorisation d'organiser un vide-greniers/ brocante dans les rues Victor Hugo, Jean Moulin, Albert Samain, Victor Olivier, Jean Jaurès et Charles Bonnier, le dimanche 8 septembre 2024,

ARRÊTÉ

Article 1 : Il est autorisé le vide-greniers/brocante de marchandises diverses qui aura lieu le dimanche 08 septembre 2024 de 07h00 à 14h00 dans les rues suivantes :

- Victor Hugo
- Jean Moulin
- Albert Samain
- Victor Olivier
- Jean Jaurès
- Charles Bonnier

Sous réserve que toutes les dispositions en matière de sécurité soient prises.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits ce dimanche 08 septembre 2024 de 06h00 à 15h00 dans les rues citées ci-dessus.

Article 3 : La pose de la signalétique est à la charge des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 5 : Monsieur le Maire de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Templeuve, Madame le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de PONT-A-MARCQ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, le 5 Août 2024.

Le Maire,
Luc MONNET

m
Alain DELECLUS
Adjoint aux travaux
de voirie et au cimetière

